

Commune
De
TORCE EN VALLEE

Délibérations
Du Conseil Municipal



Date de convocation
28 septembre 2023
Date d'affichage
28 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois,
Le deux octobre deux mil vingt-trois, à vingt heures et deux minutes précises,
Le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, maire.

En exercice	15
Présents	13
Votants	15

Étaient présents : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Denis DEBELLE, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Michel CHADUTEAU, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Aurélia BUTET, Yves GICQUEL et Annick CUISNIER.

Absents et excusés :

Pascaline LEGENDRE donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.
Vincent GUILLERME donne pouvoir à Yves GICQUEL pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Denis DEBELLE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

DEMANDE D'AIDE CCAS

2023 - 63

Monsieur le Maire passe la parole à Denis Debelle pour la présentation du compte rendu de la commission qui s'est réunie le 25 septembre à 20h30.

Une personne retraitée depuis quelques années et vivant seule rencontre des difficultés financières pour le paiement des frais d'obsèques de son fils.

Un dossier d'aide au CCAS a été proposé par l'Assistante sociale Mme LECHANTEUX du département de la Sarthe.

Au vu des éléments du dossier, les membres de la Commission Communale d'Action Sociale, proposent au conseil municipal de ne pas accorder l'aide demandée.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider cette décision.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, par le vote à main levée à l'unanimité :**

VALIDE la décision de la commission communale d'action sociale,

DEMANDE à monsieur le maire de bien vouloir informer les différents intervenants de ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER